



Date de dépôt : 22 septembre 2022

Pétition

Non au parking payant pour les deux-roues motorisés !

Sauvons nos places de parking deux-roues !

Empêchons une énième attaque contre un moyen de déplacement qui représente une solution et non un problème !

Depuis fin 2021, la tolérance de parage des deux-roues motorisés (2RM) sur les trottoirs a été supprimée.

Malgré une campagne de sensibilisation qui précisait que les places 2RM resteraient gratuites, **l'Etat a la volonté sournoise de rendre ces places payantes.**

En effet, dans le Plan d'actions du stationnement 2020-2025, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 juin 2022 et mis en consultation jusqu'au 21 septembre 2022, il est précisé à l'action 12 : « Examiner la pertinence de limiter la durée de stationnement des 2RM sur voirie ainsi que la tarification des places ». **Ne soyons pas dupes, en rendant les places de parking 2RM payantes, la volonté cachée est bien d'opprimer ce moyen de transport.** Ce document est consultable sur le site de l'Etat*.

Il est incompréhensible que l'Etat s'acharne sur les 2RM, au vu de leur apport en termes de fluidité du trafic, de leur taux d'occupation minimum de 50%, de leur occupation au sol d'à peine 1/5 de celle d'une voiture et, de plus, de sa future électrification (on estime que, dans 10 ans, au minimum 50% du parc sera électrique).

* <https://www.ge.ch/document/plan-actions-du-stationnement-2020-2025>

L'Etat devrait conserver le stationnement gratuit pour les 2RM, plutôt que de brimer ce moyen de transport qui répond bien aux usages et à la topologie de notre canton.

N.B. 1 signature¹
M. Yves Menoud
Chemin des Troènes 9
1213 Petit-Lancy

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 3300 signatures électroniques.